

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

GRANDE CHANCELLERIE  
DE L'ORDRE NATIONAL

ANNEE 1965 - N°65 - 6 /PR.CH.

Décret portant nomination, à titre posthume  
dans l'Ordre National du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Grand Maître de l'Ordre National,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964;

VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre National du Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26 Février 1962;

VU le Décret N°61-202/PR, du 21 Juillet 1961 portant nomination du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National, ensemble le Décret N°64-131/PR.CH. du 2 Octobre 1964, maintenant en exercice jusqu'à nouvel ordre ledit Conseil;

Sur la proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, Chargé des Affaires Intérieures de la Sécurité et de la Défense et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :

Article 1er.- Est nommé, à titre posthume, dans l'Ordre National du Dahomey au Grade d'OFFICIER pour prendre rang du 18 Mars 1965 :

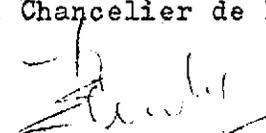
Monsieur CAPO-CHICHI Elogninougbo Benoît  
Administrateur du Corps National  
Préfet du Centre

Mort accidentellement le 18 Mars 1965 à ABOMEY-CALAVI  
en service commandé

Article 2.- le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

Fait à COTONOU, le 18 MARS 1965

Par le Président de la République  
Le Grand Chancelier de l'OND.

  
M.S. COULIBALY

  
S. M. APITHY

Ampliations :

PR	4	AND.	2	GRANDE CH.	10
PC	5	P. S. D.	6	INTERESSE	1
MINISTRES	9	Secr.	4	J.O.R.D.	1